


Informations de base	
<p>2018/2514(RSP) RSP - Résolutions d'actualité</p> <p>Résolution sur les cas des militants pour les droits de l'homme Wu Gan, Xie Yang, Lee Ming-che et Tashi Wangchuk, ainsi que du moine tibétain Choekyi</p> <p>Subject</p> <p>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général</p> <p>Zone géographique</p> <p>Chine</p>	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2018	Décision du Parlement	T8-0014/2018	Résumé
18/01/2018	Résultat du vote au parlement		
18/01/2018	Débat en plénière	CRE link	
18/01/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2514(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Nature de la procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0044/2018	17/01/2018	
Proposition de résolution		B8-0043/2018	17/01/2018	
Proposition de résolution		B8-0047/2018	17/01/2018	
Proposition de résolution		B8-0046/2018	17/01/2018	
Proposition de résolution		B8-0048/2018	17/01/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0014/2018	18/01/2018	Résumé

Résolution sur les cas des militants pour les droits de l'homme Wu Gan, Xie Yang, Lee Ming-che et Tashi Wangchuk, ainsi que du moine tibétain Choekyi

2018/2514(RSP) - 18/01/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les cas des militants pour les droits de l'homme Wu Gan, Xie Yang, Lee Ming-che et Tashi Wangchuk, ainsi que du moine tibétain Choekyi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le respect des droits de l'homme universels, de la démocratie et de l'état de droit devraient demeurer au cœur de la relation qu'entretiennent de longue date l'Union européenne et la Chine.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, la situation en matière de droits de l'homme a continué de se dégrader, le gouvernement se montrant sans cesse plus hostile à l'opposition pacifique, à la liberté d'expression et à la liberté de religion, ainsi qu'à l'état de droit.

Les autorités chinoises ont détenu et poursuivi des centaines des défenseurs des droits de l'homme, d'avocats et de journalistes.

Entre 2015 et 2017, 4 militants des droits de l'homme en particulier – Wu Gan, Xie Yang, Lee Ming-che et Tashi Wangchuk, ainsi que le moine tibétain Choekyi – ont été soumis à des détentions, des condamnations et des peines arbitraires.

Le Parlement a rappelé à la Chine ses responsabilités en tant de puissance mondiale et a demandé aux autorités de Beijing de garantir, en toutes circonstances, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme et aux autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme signés ou ratifiés par la Chine.

De plus, les autorités chinoises ont été enjointes à mettre fin à toute forme de harcèlement des défenseurs des droits de l'homme dans le pays pour leur permettre d'accomplir leur mission sans entrave.

Les autorités chinoises ont été invitées à :

- relâcher immédiatement et sans condition tous les défenseurs des droits de l'homme, les militants, les avocats, les journalistes et les pétitionnaires détenus en raison de leurs activités en faveur des droits de l'homme, ainsi qu'à mettre un terme à la répression dont ils font l'objet, sous forme de détention, de harcèlement judiciaire et d'intimidation ;
- libérer immédiatement et sans condition Wu Gan, emprisonné au seul motif d'avoir exercé pacifiquement sa liberté d'expression et son droit de réunion, et, dans l'attente de sa libération, de garantir qu'il pourra entretenir un contact régulier et sans entrave avec sa famille et les avocats de son choix et qu'il ne subira aucun acte de torture ni de mauvais traitements ;
- enquêter sur les allégations de torture de Xie Yang ;
- libérer Lee Ming-che immédiatement et sans condition et, dans l'attente de sa libération, de garantir qu'il sera protégé de tout acte de torture et d'autres mauvais traitements et qu'il pourra voir sa famille et avoir accès aux avocats de son choix ainsi qu'à des soins médicaux appropriés ;
- libérer Tashi Wangchuk en considérant le manque de preuve contre lui et les irrégularités de l'enquête pénale ;
- libérer le moine tibétain Choekyi immédiatement et sans condition ;
- respecter l'interdiction absolue et sans dérogation aucune de la torture ainsi que de tout traitement ou peine cruel, inhumain ou dégradant.

Le Parlement a réitéré son appel au gouvernement chinois de nouer le dialogue avec Sa Sainteté le dalaï-lama et ses représentants, et s'est exprimé en faveur d'une résolution pacifique de la question du Tibet par le dialogue et la négociation pour accorder à celui-ci une véritable autonomie dans le cadre de la constitution chinoise.

Il a condamné les campagnes anti-bouddhisme orchestrées via l'«éducation patriotique», qui s'accompagne notamment de mesures destinées à placer la gestion des monastères bouddhistes tibétains sous la tutelle de l'État. Il s'est inquiété du recours abusif au droit pénal chinois pour persécuter les Tibétains et les bouddhistes, dont les activités religieuses sont assimilées à du «sécessionnisme ».

En dernier lieu, les États-membres ont été appelés à adopter à l'égard de la Chine une attitude ferme fondée sur des valeurs, et à ne pas prendre d'initiatives ou de mesures unilatérales susceptibles de porter préjudice à la cohésion, à l'efficacité et à la cohérence de l'action de l'Union européenne. Les 28 États-membres et institutions européennes devraient être liés par une démarche et un message communs concernant les droits de l'homme en Chine.